



Circulaire confédérale

Secteur des Affaires juridiques et du Droit syndical

Numéro 152- 2020

Réf. : YV/FS

Paris, le 3 juin 2020

SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Chères et chers Camarades,

Le second tour des élections municipales aura lieu le 28 juin prochain.

La Confédération rappelle son attachement traditionnel aux principes d'indépendance réciproque entre partis politiques et syndicats.

Chaque militant est naturellement libre de ses engagements politiques, à condition de ne pas faire état de son appartenance à Force Ouvrière, ceci en application de l'article premier des statuts confédéraux :

« Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction à la Confédération dans un acte politique ou électoral quelconque ».

Vous remerciant de bien vouloir vous conformer à la règle commune.

Amitiés syndicalistes.

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER

Secrétaire général